



ARGUMENTAIRE CONTRE :

Modification de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam)

CONTEXTE

« Les nouvelles dispositions de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) ont pour objectif d'augmenter le montant des allocations versées aux familles valaisannes. L'allocation pour enfant passerait de **275 francs à 305 francs par mois** et l'allocation de formation professionnelle de **425 francs à 445 francs par mois**. Ces modifications trouvent leur origine dans l'initiative populaire « Plus d'allocations familiales pour vos enfants » déposée en septembre 2019. Le Conseil d'État s'y est rallié en substance et l'a transmise en août 2020 au Grand Conseil. Ce dernier a élaboré un contre-projet et l'a voté le 16 décembre 2021. Une demande de référendum ayant formellement abouti, ces nouvelles dispositions sont soumises aux citoyennes et citoyens valaisans. »¹

LES ARGUMENTS EN BREF :

Les Vert·e·s Valais refusent² la modification de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur les allocations familiales pour les raisons suivantes :

- L'augmentation des allocations familiales de façon généralisée rate sa cible. Ce sont les familles modestes qui doivent être soutenues en priorité ;
- Ce système d'arroser est très cher : cette augmentation coûte 22 millions de francs dont les salariés financent la moitié ;
- Il existe d'autres outils plus pertinents comme le Fonds pour la famille (FCF) pour soutenir de manière plus ciblée les familles les plus modestes ;
- Les allocations familiales valaisannes sont déjà parmi les plus hautes de Suisse.

L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES RATE SA CIBLE

Les propositions de modifications de loi proposées souhaitent répondre à la précarité des familles les plus vulnérables par une augmentation de 30 francs par mois pour l'allocation pour enfants et de 20 francs par mois pour l'allocation de formation professionnelle. Cependant, cette augmentation des allocations de façon généralisée **ne cible pas spécifiquement les familles modestes mais l'ensemble des 47'500 familles valaisannes quel que soit leur revenu et peu importe leur niveau de vie.**

Les salariés participent au financement des allocations familiales par une contribution de fixée par décision du Conseil d'Etat mais au maximum 0.42 % des salaires (aujourd'hui 0.3 %). Les taux de contribution des employeurs varient selon la structure de financement des caisses, soit le montant des allocations versées en proportion du total des salaires. Ils doivent être fixés entre 2.5 et 4.5 % des salaires (comme aujourd'hui).

¹ Source : [bulletin officiel](#).

² Décidé par le comité cantonal le 4 octobre par 7 voix contre 2.

En ces temps de crise, une augmentation du budget des familles serait la bienvenue, mais les allocations familiales ne sont pas le bon outil pour cela. De plus, il induirait une discrimination envers les ménages sans enfants.

UNE AUGMENTATION COUTEUSE DONT LES SALARIÉS FINANCENT LA MOITIÉ

Les propositions faites impliquent un surcoût de **22 millions dont la moitié est prise en charge par l'ensemble des salariés**. Pour les Vert·e·s Valais il est inacceptable que cette augmentation des allocations familiales pèse sur les employés. Le Valais est déjà le seul canton Suisse qui fait peser la charge des allocations familles sur les salariés !

IL EXISTE D'AUTRE OUTILS PLUS PERTINENTS COMME LE FONDS POUR LA FAMILLE (FCS)

Une aide ciblée via le fonds pour la famille (FCF)³ est moins couteuse et plus efficace pour soutenir les familles vulnérables. Ce fonds, qui n'existe qu'en Valais « permet d'octroyer une aide sociale sous la forme d'une allocation de ménage aux personnes seules ou aux couples avec charge d'enfants de revenu modeste domicilié en Valais ». Ce fonds bénéficie actuellement à **une famille valaisanne sur quatre** et il est financé à 100% par les employeurs.

Le Conseil d'Etat a décidé fin 2021 d'augmenter le FCF de deux millions. Les Vert·e·s ont proposé une augmentation de 9 millions mais cette proposition n'a pas été soutenue par le Parlement. Pour les Vert·e·s, c'est l'outil à privilégier pour réduire le risque de pauvreté des familles valaisannes !

LES ALLOCATIONS FAMILIALES VALAISANNES SONT DÉJÀ PARMIS LES PLUS HAUTES DE SUISSE

Le Valais se situe parmi les cantons qui offre les allocations les plus élevées de Suisse. Voici un comparatif avec les cantons qui versent les allocations les plus élevée. Tous les cantons qui ne figurent pas dans ce tableau donnent des allocations plus modérées, voir bien plus modérées que le canton du Valais (p.ex. le Tessin offre 200 francs d'allocation enfants et 250 francs d'allocation formation).⁴

| 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant | Allocation pour enfant | Allocation pour formation |
|--|------------------------|---------------------------|
| Valais | 275 francs | 425 francs |
| Vaud | 300 francs | 400 francs |
| Genève | 300 francs | 400 francs |
| Jura/Bâle | 275 francs | 325 francs |
| Zoug | 300 francs | 300 francs |

Ainsi, le Valais est **le quatrième canton le plus généreux de Suisse pour l'allocation pour les enfants et le premier concernant les allocations pour formation**. Les cantons placés devant le Valais ont un coût de la vie plus important et ne bénéficient pas d'une fonds pour la famille.

³ Plus d'informations sur le [site de la caisse de compensation du Valais](#).

⁴ Vous trouverez le comparatif des allocations familiales par cantons sur le [site de la Confédération](#).

EN CONCLUSION

Le rapport final du *bureau d'étude de politique du travail et de politique sociale* (BASS) de leur étude sur la situation des familles en Valais (2020)⁵ va dans le sens de cet argumentaire. Ce rapport préconise de renforcer les prestations financières **pour les familles modestes**, sans passer par une augmentation des allocations familiales pour tous les ménages avec enfant(s).

Les allocations familiales valaisannes sont déjà parmi les plus élevées de Suisse. Plus fondamentalement, ces modifications de loi ne permettent pas de répondre aux besoins des familles valaisannes vulnérables, coutent 22 millions de francs, dont la moitié est financée par les salariés.

Enfin, à l'heure où la différence entre les salaires les plus bas et les salaires les plus hauts ne cesse d'augmenter, nous sommes en droit de nous demander si les allocations familiales doivent rester l'outil principal de politique familiale. Un outil complémentaire tel que le fonds pour la famille, moins couteux et plus ciblé permet de mieux répondre aux besoins des inégalités.

POUR TOUTES CES RAISONS, LES VERT·E·S VALAIS

RECOMMANDENT DE REFUSER

**LA MODIFICATION DE LA LOI D'APPLICATION CANTONALE DE LA LOI FÉDÉRALE
SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES (LALAFAM) !**

⁵ Rapport complet sur le [site de l'État du Valais](#).